



Communes de Dully et Bursinel

Dully, le 06 novembre 2023

Préavis municipal N° 10 du 05 décembre 2023

Demande de crédit de CHF 320'000.- TTC pour l'assainissement extérieur de l'église

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'avantage de vous soumettre, pour approbation, une demande de crédit de CHF 320'000.- TTC pour l'assainissement extérieur de l'église.

1. CONTEXTE

Notre église, construite en 1828, fait partie de notre patrimoine historique (classé en note 2), et nécessite un entretien particulier.

Depuis la dernière rénovation conséquente de 1960, des travaux d'entretien ont été entrepris périodiquement.

Fin 2021, suite à un été très humide, il est apparu des traces de salpêtre et des zones de façades décrépies au-dessus du socle.

Une légère fissure entre le chanfrein du socle et le crépi de la façade laisse pénétrer de l'humidité.

En mars 2023, le préavis d'assainissement des façades et du local technique a été accepté par les conseils généraux de Bursinel et de Dully. L'objectif était de résoudre le problème d'humidité sans agir de manière disproportionnée, notamment en effectuant les travaux suivants :

- Mise en place d'un drainage tout autour de l'église.
- Traitement en profondeur des façades touchées par l'humidité et le salpêtre (sur 1 mètre).
- Traitement et colmatage des fissures sur le reste de la façade.
- Peinture spéciale sur le socle du bâtiment.
- Peinture des façades.
- Traitement des murs intérieurs et peinture du local technique.
- Modification des grilles de ventilation de la porte du local technique.

Le crédit total nécessaire à ces rénovations, établi sur la base d'offres rentrées, se montait à CHF 150'000.- TTC.

2. PROPOSITION

Les travaux d'assainissement ont débuté au printemps 2023. Lors de la mise en place du drainage, les conduites des eaux claires se sont avérées totalement obstruées par des racines. La source du

problème a pu être identifiée et les conduites changées pour que le nouveau drainage puisse à l'avenir permettre un nettoyage régulier du réseau.

Les travaux d'assainissement du local technique ont également pu être réalisés dans la même période.

En été 2023, les échafaudages ont été installés. Le revêtement de la partie inférieure des murs de l'église a été piqué pour permettre le traitement des fissures. Lors du ponçage du crépi de surface sur la partie supérieure de la façade, de nombreuses microfissures sont apparues sur le crépi de fond, nécessitant un arrêt des travaux. Après analyse complète de la façade, possible grâce aux échafaudages en place, les mandataires ont constaté que de nombreuses zones du crépi sont fissurées et menacent de se décrocher des murs de pierre.

A la suite de ce constat, il n'était pas envisageable de continuer le ponçage sans un risque de décollement de nombreuses surfaces de crépi, un repiquage complet de la façade semblant finalement nécessaire selon les mandataires.

Les travaux de réfection complète de la façade ne pouvant être réalisés dans le cadre financier du préavis du mois de mars 2023, les Municipalités de Bursinel et de Dully ont pris la décision d'arrêter les travaux pour procéder à un état des lieux complet de l'enveloppe du bâtiment. Plusieurs rapports ont été demandés à différents spécialistes pour connaître l'état général de l'église et des offres ont été demandées à des entreprises.

Sur cette base, les Municipalités ont décidé de préparer un nouveau préavis qui propose de terminer les travaux de rénovation des façades de l'église de manière durable, selon les recommandations des mandataires.

Le préavis n°03/2023 de mars, d'un montant de CHF 150'000.- TTC, n'a pas été entièrement utilisé suite à l'arrêt des travaux. Par contre, tous les honoraires et frais d'étude pour le deuxième préavis ont déjà été pris en charge.

Selon les rapports reçus, l'état général de l'enveloppe de l'église est globalement bon, mais certains travaux sont toutefois nécessaires.

Toiture et clocher :

- La charpente, qui a plus de 100 ans, est en bon état.
- Un contrôle général avec changements des tuiles cassées et de certaines lattes sont indispensables.
- La ferblanterie doit être refaite partiellement sur la partie clocher.

Façades :

- Le piquage de toute la façade, le traitement des fissures, la pose d'un nouveau crépi selon les recommandations de l'expert et d'une nouvelle peinture devront être réalisés.
- Les avant-toits et les ornements en bois en partie supérieure des façades ont besoin d'être repeints.
- De nombreuses pierres de taille en molasse sont fissurées et doivent être soit changées, soit réparées. Si ces travaux ne sont pas réalisés, les infiltrations d'eau et le gel pourraient aggraver rapidement la situation.
- Les cloches et le beffroi sont en bon état.
- Les fenêtres ne nécessitent pas de travaux particuliers.

3. COÛTS

Sur la base des offres rentrées, les coûts sont estimés comme suit :

1.	Installation de chantier, maçonnerie et crépissage	CHF	132'000.-
2.	Echafaudages	CHF	17'000.-
3.	Pierres de taille en molasse	CHF	75'000.-
4.	Couverture et ferblanterie	CHF	33'000.-
5.	Peinture des façades et socle	CHF	11'000.-
6.	Peinture des avant-toits	CHF	5'000.-
7.	Peinture des pièces de bois du clocher	CHF	3'000.-
8.	Divers et imprévu (env. 10%)	CHF	29'000.-
9.	Honoraires ingénieurs	CHF	15'000.-
Montant total des travaux TTC		CHF	320'000.-

En cas d'acceptation du préavis par les 2 communes, les travaux seront réalisés entre mars et juillet 2024.

Le montant sera réparti à parts égales avec la commune de Dully, soit CHF 160'000.- TTC pour la commune de Bursinel et CHF 160'000.- TTC pour la commune de Dully.

4. DÉCISION DU CONSEIL GÉNÉRAL

La Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général,

- vu le préavis municipal n° 10 du 05 décembre 2023, demande de crédit de CHF 320'000.- TTC pour l'assainissement extérieur de l'église,
- entendu le rapport de la Commission de construction,
- entendu le rapport de la Commission de gestion et des finances,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide, sous réserve de l'acceptation du Conseil général de Bursinel,

- **d'accorder un crédit de construction de CHF 320'000.- TTC pour l'assainissement extérieur de l'église, à 50% pour chaque commune, soit un montant de CHF 160'000.- TTC pour la commune de Dully et un montant de CHF 160'000.- TTC pour la commune de Bursinel,**
- **de financer ce montant par le flux de la trésorerie communale et/ou selon l'évolution des finances communales par un emprunt,**
- **d'amortir ce montant dès la 1ère année après les travaux de construction sur une période de 30 ans maximum,**

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 06 novembre 2023, pour être soumis à l'approbation du Conseil général.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE DULLY

Le Syndic :

La Secrétaire :

F. Mani

V. Breda